

INFORMATIONS VERNIER

ÉDITÉ PAR L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

DÉCEMBRE 1990

FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Durant les fêtes de fin d'année, les BUREAUX DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE seront FERMÉS
du VENDREDI 21 DÉCEMBRE 1990 à 17 heures au MERCREDI 2 JANVIER 1991 inclus

Réouverture: JEUDI 3 JANVIER 1991 à 9 heures.

En cas d'urgence (décès, inhumation, naissance, etc.), téléphoner à:

M. Robert BORGIS, officier de l'état civil tél. 796 35 10

ou

Mme Michèle MULLER, officier de l'état civil tél. 733 72 35 ou 44 75 97

POLICE MUNICIPALE (en cas d'urgence)

le 25 décembre (Noël) et le 1er janvier (Nouvel-An) 797 09 09

En cas d'extrême urgence: Gendarmerie de Châtelaine tél. 796 25 11

BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

Les bibliothèques des Avanchets, de Châtelaine et de Vernier seront fermées du
vendredi 21 décembre 1990 au dimanche 6 janvier 1991.

Réouverture: Avanchets et Châtelaine: **lundi 7 janvier dès 16 heures.**

Vernier : **mardi 8 janvier dès 16 heures.**

SERVICE de VOIRIE

La levée des ordures ménagères aura lieu NORMALEMENT les lundis 24 et 31 décembre 1990
et les mercredis 26 décembre 1990 et 2 janvier 1991.

La levée des **objets encombrants** (à l'exclusion des objets métalliques) et des **SAPINS DE NOËL**
aura lieu le **mardi 8 janvier 1991.**

Le ramassage **des objets métalliques** (à l'exclusion de tout autre) aura lieu le **jeudi 10 janvier 1991.**

TRANSPORTS PUBLICS DE VERNIER

Lundi 24 décembre 1990	horaire du samedi	Lundi 31 décembre 1990	dernier départ
Mardi 25 décembre 1990 (Noël)	pas de service	Mardi 1 ^{er} janvier 1991	Aire 13h05
			pas de service

SÉANCE DU MARDI 13 NOVEMBRE 1990

En ouverture de cette séance, présidée par M. Marc-Henri BRELAZ, M. Otto CADUFF (Parti écologiste de Vernier), élu lors de l'élection complémentaire du 7 octobre, a prêté serment en qualité de conseiller municipal, en remplacement de M. André VIAL (Vigilance) démissionnaire.

Le législatif verniolan a poursuivi ses travaux en prenant notamment les délibérations suivantes:

- Approbation du budget de fonctionnement 1991 pour un montant de Fr. 47 039 210.— aux dépenses et Fr. 47 039 210.— aux recettes et du taux du centime additionnel fixé à 50 centimes.
- Autorisation au Conseil administratif d'emprunter en 1991 jusqu'à concurrence de Fr. 5 001 532.— pour couvrir les investissements du patrimoine administratif et à renouveler les emprunts du même genre arrivés à échéance, procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission sont favorables.
- Délivrance d'un préavis favorable au projet de plan localisé de quartier pour la région située entre l'avenue Edmond-Vaucher, l'avenue de Châtelaine et le chemin de Maisonneuve.
- Autorisation au Conseil administratif de signer une promesse d'échange de parcelles avec la Maison Savin Schmidt SA.
- Autorisation au Vernier Tennis Club de construire, à ses frais, un nouveau court couvert, au Centre sportif de Vernier.
- Approbation des travaux de réfection de quatre courts au Centre de tennis de Vernier et ouverture d'un crédit de Fr. 191 500.— pour couvrir les frais y relatifs.
- Approbation de l'adhésion de la Commune au Groupement intercommunal de déchets carnés (CIDEC).

La première chute de neige a recouvert nos rues et les services de la voirie communale ont déjà été amenés à intervenir sur l'ensemble du réseau intercommunal afin d'en assurer la viabilité.



Mais afin de faciliter les tâches du personnel affecté aux travaux de déneigement et lui permettre d'oeuvrer le mieux et le plus rapidement possible, les détenteurs de véhicules **DOIVENT ABSOLUMENT FAIRE UN EFFORT POUR:**

- respecter l'ensemble de la signalisation afférente au stationnement, **y compris les disques provisoires d'interdiction de stationner;**
- stationner leurs véhicules sans empiéter sur les trottoirs et de manière correcte; s'ils possèdent un garage, de rentrer leurs véhicules le soir et dans les zones de villas, utiliser, dans la mesure du possible, les terrains privés, entrées de garage ou autres;
- laisser les trottoirs libres de tout obstacle;
- laisser, sur la chaussée, un **passage minimum de 5 mètres** pour le passage des engins de déblaiement (largeur d'un chasse-neige, env. 4,50 m).

D'ores et déjà l'administration municipale vous remercie de votre compréhension et de votre collaboration.

★ ★ ★

**LES AUTORITÉS
DE LA COMMUNE DE VERNIER
VOUS PRÉSENTENT
LEURS MEILLEURS VOEUX
POUR LA NOUVELLE ANNÉE**



DÉNEIGEMENT ET SALAGE DES ROUTES



Conformément aux consignes fédérales pour la protection de l'environnement **un salage minimum des routes et trottoirs sera effectué.**

Chacun devra donc redoubler de prudence. Les chaussées et trottoirs seront déneigés, **mais peu ou pas salés.**

Selon les secteurs, un gravillonnage sera prévu.



AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS _____

Le moment est venu où les détenteurs de chiens **DOIVENT OBLIGATOIREMENT** se procurer, d'ici la fin de l'année, dernier délai, la médaille pour 1991. Elles peuvent être obtenues, **au prix de Fr. 39.—**, contre présentation:

- 1) attestation d'assurance RC indiquant le nom du titulaire;
- 2) **du carnet de vaccination de l'animal, muni de l'indication de la date limite de la validité du vaccin contre la rage.**

EN VENTE A LA MAIRIE DE VERNIER

ET DANS LES POSTES DE POLICE MUNICIPALE

Nous rappelons que pour les jeunes chiens, l'impôt est dû dès l'âge de 6 mois.

La vente des médailles est aussi l'occasion de rappeler aux propriétaires de chiens de prendre mieux conscience de ce fait de société. Les chiens sont toujours plus nombreux et pour qu'ils soient aimés par tout le monde, il faut une discipline et une propreté toujours plus grandes. **Les trottoirs et les pelouses devant les immeubles ne sont pas des toilettes pour chiens.**

Et cet avis n'est pas destiné aux animaux eux-mêmes!



VIGNETTES 1991 POUR CYCLES _____

Si le signe distinctif 1990 est valable jusqu'au 31 mai, la distribution des vignettes pour cycles et véhicules assimilés, commence **dès le 3 janvier 1991.**

ATTENTION! Cette vignette ne peut être obtenue que:

- dans **LES BUREAUX DE POSTE PTT.**
- **Auprès DES COMPAGNIES D'ASSURANCES** qui concluent des contrats individuels d'assurance.
- **Auprès DES ASSOCIATIONS** ayant conclu un contrat d'assurance avec une compagnie d'assurance.

La Mairie et les postes de police municipale ne délivrent que les PLAQUES pour VÉLOMOTEURS.

ACTION ROUMANIE _____



**GRÂCE A VOTRE AIDE,
ROXANA POURRA CONTINUER A SOURIRE**

Suite aux derniers examens, les médecins de la Clinique de pédiatrie, sont optimistes, mais désirent suivre de près cette petite malade.

**Ainsi donc notre action
humanitaire continue et le
CCP 12-1-2 Banque hypothécaire
de Genève Cpte N° 1.517.530
(Opérations villages roumains)
reste ouvert pour les personnes
qui veulent encore participer
à ce geste de solidarité.**

SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES: vous devriez l'être!



Chaque commune dispose d'un corps de sapeurs-pompiers volontaires qui renforce et relève le Poste permanent de la Ville de Genève opérant sur tout le territoire cantonal.

Le corps de Vernier compte un effectif organique de 85 hommes. En tout temps, il faut songer à la relève!

Les tâches du sapeur-pompier volontaire

- Participer à un minimum de quatre exercices par an.
- Assurer des services de préservation.
- Répondre à toutes les alarmes de la compagnie.

Le sapeur-pompier volontaire bénéficie

- D'une solde de 12 francs de l'heure (non imposable) pour chaque service commandé.
- D'une assurance accidents, responsabilité civile et maladie pour ce qui pourrait survenir en service commandé.
- De l'accès gratuit aux piscines du Lignon et des Vernets.
- D'un équipement personnel moderne.
- D'une prime de fidélité progressive.
- D'une prime d'ancienneté.

Conditions d'admission

- Toute personne suisse ou étrangère établie régulièrement dans la commune, âgée de 18 à 36 ans.
- Jouir d'une bonne santé (visite médicale obligatoire, médecin conseil).
- Suivre une école de formation en dehors des heures normales de travail (20h).

★

Renseignements: Capitaine J.-Cl. CIMA,
15, avenue du Lignon,
1219 Le Lignon, tél. 796 61 08.



Il y a maintenant 2 ans qu'est entrée en vigueur la «COMMUNAUTÉ TARIFAIRE GENEVOISE» pour les abonnements mensuels et annuels. Les avantages pour les utilisateurs de cette communauté tarifaire sont évidents puisque tous les transports publics sur le Canton de Genève peuvent être utilisés avec un seul abonnement.

L'augmentation du nombre de passagers transportés est significative et montre une meilleure utilisation des transports publics, but de la communauté tarifaire.

Comme vous l'avez très certainement lu dans la presse, les Transports Publics Genevois ont reçu du Conseil d'Etat l'autorisation d'augmenter légèrement leurs tarifs. Dès lors, le prix des abonnements mensuels seront les suivants:



Carte ORANGE «E» Fr. 50.—

Carte AZUR «J» Fr. 28.—

Carte VERMEIL «S» Fr. 35.—

Concernant les billets «simple course» et les cartes multiparcours des TPV, les prix seront les suivants:

Billet simple course adulte
Fr. 1.80

Billet simple course AVS/enfant
Fr. 0.90

Carte multiparcours adulte
Fr. 15.— (10 courses)

Carte multiparcours AVS/enfant
Fr. 8.— (10 courses)

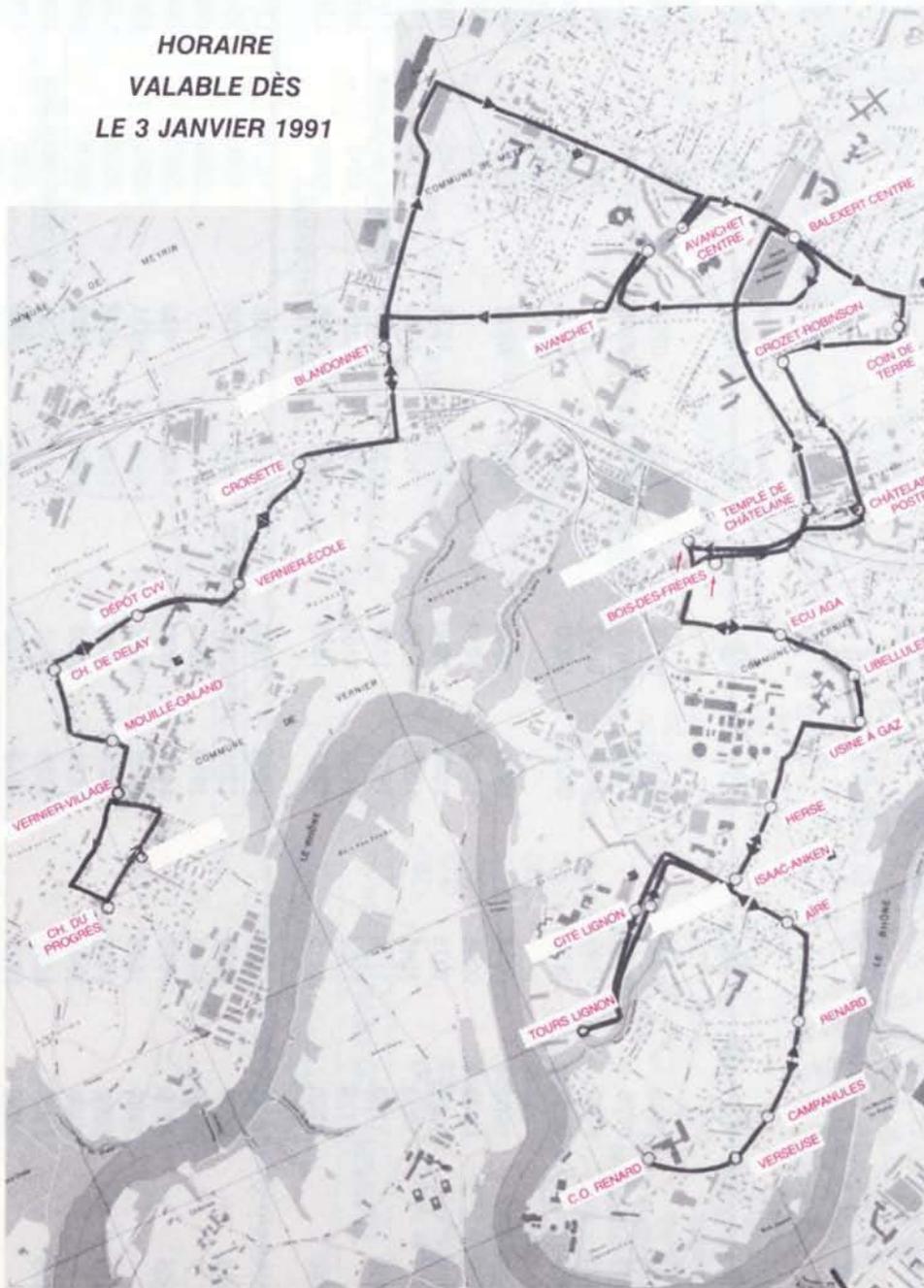
Horaire 1991: ATTENTION!

Les usagers des TPV sont informés qu'aucun tirage spécial de l'horaire pour l'année 1991 ne sera publié, à part celui encarté dans le présent numéro d'«Informations Vernier».



Transports publics de la commune de Vernier

**HORAIRE
VALABLE DÈS
LE 3 JANVIER 1991**



HORAIRE DU SAMEDI

	0700	0720	0730	RÉSERVÉ SCOLAIRE	0740	0740	0715	0720	0730	0735	0745	0750
0750	0755	0810	0820	0825		0740	0745	0750	0800	↑	0815	
	0835	0850	0900	0905	0910	0910	0915	0920	0930	↑	0915	0920
0920	0925	0940	0950	0955			0955	1000	1010	↑	0955	1045
	0955	1010	1020	1025	1030	1030	1035	1040	1050	↑	1040	1045
1045	1050	1105	1115	1120	1125	1125	RÉSERVÉ SCOLAIRE	1135	1145	↑	1105	1200
	1115	1130	1140	1145	1150	1150	1155	1200	1210	↑	1155	1200
1200	1205	1220	1230	1235			1235	1240	1250	↑	1235	1310
	1235	1250	1300	1305	1310	1310	1315	1320	1330	↑	1305	1310
1310	1315	1330	1340	1345			1345	1350	1400	↑	1345	1415
	1345	1400	1410	1415	1420	1420	1425	1430	1440	↑	1410	1415
1415	1420	1435	1445	1450			1450	1455	1505	↑	1450	1550
	1530	1540	1550	1555	1600	1600	1605	1610	1620	↑	1545	1550
1550	1555	1610	1620	1625			1630	1635	1645	↑	1630	1735
	1630	1645	1655	1700			1700	1705	1715	↑	1700	1735
	1700	1715	1725	1730	1735							

Valable seulement pendant la période scolaire

SERVICES SCOLAIRES

VERNIER - CO RENARD (Service spécial)

Vernier Village	0720	1320
Montfleury	0723	1323
Vernier Ecole	0725	1325
Croisette	0728	1328
Fonderie	0730	1330
Bois-des-Frères	0735	1335
CO Renard	0740	1125 1205 1340 1625 1710
Bois-des-Frères	1130	1208 1630 1715
Châtelaine Ecole	1135	1210 1635 1720
Fonderie	1140	1215 1640 1725
Croisette	1142	1217 1642 1727
Vernier Ecole	1145	1220 1645 1730
Montfleury	1147	1222 1647 1732
Vernier Village	1150	1225 1650 1735

CHÂTELAINÉ - LIBELLULES - CO RENARD

Châtelaine Ecole	0725	1325
Ecu-Aga	0730	1330
Libellules	0735	1335
CO Renard	0740	1135 1340 1635
Libellules	1140	1640
Ecu Aga	1145	1645
Châtel. Temple	1148	1648

TARIF TPV UNIQUEMENT

GRATUITÉ DE PARCOURS JUSQU'À 6 ANS

BILLET SIMPLE COURSE TPV

— Adultes	Fr. 1,80
— Enfants jusqu'à 16 ans	Fr. 0,90
— AVS/AI	Fr. 0,90

CARTES MULTIPARCOURS 10 COURSES

— Adultes	Fr. 15.—
— Enfants - AVS/AI	Fr. 8.—

TITRES DE LA COMMUNAUTÉ GENEVOISE
A RETIRER DANS UN POINT DE VENTE.

Carte ORANGE E	Fr. 50.— mensuelle
Carte AZUR J	Fr. 28.— mensuelle
Carte VERMEIL S	Fr. 35.— mensuelle

D'AUTRES ABONNEMENTS SONT ÉGALEMENT
A DISPOSITION DANS LES POINTS DE VENTE.

EXCEPTIONS

PAS DE SERVICE:

Mardi 1 ^{er} janvier 91	Nouvel An
Mercredi 2 janvier 91	—
Vendredi 29 mars 91	Vendredi Saint
Lundi 1 ^{er} avril 91	Lundi de Pâques
Jeudi 9 mai 91	Ascension
Lundi 20 mai 91	Lundi de Pentecôte
Jeudi 1 ^{er} août 91	Fête Nationale
Jeudi 5 septembre 91	Jeûne Genevois
Mercredi 25 décembre 91	Noël

SERVICE RÉDUIT:

Mercredi 1 ^{er} mai 91	DERNIER DÉPART
Mardi 31 décembre 91	Vernier 12h55 Aire 13h05

ATTENTION:

⚠ Mardi 24 décembre 91	Horaire du samedi.
------------------------	--------------------

LIMITATION

Les billets simples et cartes multiparcours (10 courses) ne sont valables que pour les services organisés par la commune et ne pourront pas être utilisés pour les TPG.

Seuls les abonnements mensuels ou annuels de la communauté tarifaire genevoise peuvent être utilisés sur tous les réseaux des transports publics (TPG-TPV-MOQUETTES, etc.). Les contrevenants sont passibles d'une amende selon l'article 151 du code pénal.

VERNIER ÉCOLE — Départs en direction de Jumbo Blandonnet - Balexert - Lignon - Aïre

DU LUNDI AU VENDREDI

0645 0705 0730 0800 0900 0940 1000 1030 1100 1120 1200 1230 1300 1330 1400 1430 1500 1530 1600 1630 1700 1730 1800 1830 1900

SAMEDI

0700 0755 0835 0925 0955 1050 1115 1205 1235 1315 1345 1420 1530 1555 1630 1700

BALEXERT — Départs en direction de Châtelaine - Libellules - Lignon

DU LUNDI AU VENDREDI

0700 0720 0745 0815 0915 0955 1015 1045 1115 1135 1215 1245 1315 1345 1415 1445 1515 1545 1615 1645 1715 1745 1815 1845 1915

SAMEDI

0700 0720 0810 0850 0940 1010 1105 1130 1220 1250 1330 1400 1435 1540 1610 1645 1715

BALEXERT — Départs en direction de Vernier

DU LUNDI AU VENDREDI

0705 0740 0805 0835 0855 0925 0955 1025 1055 1125 1155 1225 1255 1325 1355 1415 1455 1515 1555 1625 1655 1725 1800 1825 1855 1925

SAMEDI

0730 0800 0840 0930 1010 1050 1145 1210 1250 1330 1400 1440 1505 1620 1645 1715

LIGNON — Départs en direction de Châtelaine - Balexert - Jumbo Blandonnet - Vernier

DU LUNDI AU VENDREDI

0650 0725 0750 0820 0840 0910 0940 1010 1040 1110 1210 1240 1310 1340 1400 1440 1500 1540 1610 1710 1745 1810 1840 1910

SAMEDI

0715 0745 0825 0915 0955 1035 1155 1235 1315 1345 1425 1450 1605 1630 1700

Seuls les usagers *munis d'abonnements* de la communauté tarifaire genevoise

— **CARTE ORANGE E** — **CARTE AZUR J** — **CARTE VERMEIL S**

peuvent circuler librement sur l'ensemble du réseau TPV.

NE SONT PAS VALABLES: les billets simple course et cartes multiparcours des TPG.

Pour tout renseignement: téléphoner au service des transports publics verniolans **41 05 60.**

SERVICE SOCIAL



Monsieur SPALTENSTEIN,
habitant l'immeuble avec encadrement
médico-social du 53, avenue du Lignon
a fêté ses 95 ans le 16 octobre dernier.

Félicitations et meilleurs vœux aussi aux personnes
suivantes qui fêtaient leurs 90 ans en octobre et
novembre:

Madame Frieda WELTEN,
le 2 octobre, chemin de l'Ecu 17A;
Monsieur William ROULIN,
le 22 octobre, avenue de Crozet 20;
Madame Eugénie BAECHLER,
le 23 octobre, route de Peney 34;
Monsieur Jean KOLLER,
le 12 novembre, avenue de Châtelaine 91.



ANNIVERSAIRES DE MARIAGE

La Commune s'est toujours efforcée, dans la mesure
du possible, d'honorer ses habitants qui fêtaient une
étape importante de leur vie, notamment les anniver-
saires de mariage.

Depuis cette année, les Autorités communales ont
décidé de réunir les couples qui célébraient leurs
noces d'or ou de diamant pour une petite manifesta-
tion et avaient donc lancé une invitation par le canal
de notre bulletin «Informations Vernier» de juillet et
novembre.

Quatorze couples ont répondu à cette invitation et se
sont retrouvés, le vendredi 16 novembre, à la Maison
Chauvet-Lullin à Vernier-Village.

Au cours de la réception, entourés par le Conseil
administratif in corpore, Mme M. MULLER et M. R.
BORGIS, officiers de l'état civil, MM. VOLLERY et
BLANCHARD, du Service social communal, nos
«vieux mariés» - mais au cœur toujours jeune - ont été
fleuris par les Autorités qui leur ont également remis
un petit souvenir.

50 ans de mariage

M. et Mme Michel ALLISTEIN-PAGGI,
avenue de Crozet 38;
M. et Mme Henri BARD-COMTE,
chemin de la Herse 20;
M. et Mme Roger BONNY-ROGNON,
Croix-du-Levant 6;

M. et Mme Roger CRIBLEZ-LONGCHAMP,
avenue de Crozet 30;
M. et Mme Lindo GARBANI NERINI-VACHOUD,
chemin Du-Villard 10;
M. et Mme Emil HODEL-GRETILLAT,
avenue du Lignon 53;
M. et Mme Alphonse MARET-BAPST (1939),
chemin J.-Ph.-de-Sauvage 27A;
M. et Mme Marcel MONNET-CHOLLET,
avenue des Libellules 18;
M. et Mme Charles ROCH-ZANETTA,
rue du Village 36;
M. et Mme Jean ROCH-BONJOUR,
chemin Crotte-au-Loup 3;
M. et Mme Joseph TASCHINI-CORBAT,
chemin de la Herse 13.

60 ans de mariage

M. Georges MOREL et Mme Emma MONGRANDI,
rue Carqueron 2;
M. Georges MARTINI et Germaine DUFOUR,
chemin J.-Ph.-de-Sauvage 25A;
M. Max SOMMER et Mme Ida GILLIAND,
chemin de Crotte-au-Loup 8;
M. Gaston BAILLIF et Mme Georgette BEURET,
avenue du Lignon 53.

Ce dernier couple n'a pas pu participer à la manifesta-
tion officielle, l'époux étant actuellement hospitalisé à
l'Hôpital de Loëx, établissement où M. André
CHILLIER, Conseiller administratif, s'est rendu pour
apporter le message fleuri et le souvenir de la
Commune.

Les Autorités renouvellent à chaque couple leurs très
vives félicitations et vœux sincères pour que de nom-
breuses années encore il puisse vivre, ensemble, des
jours heureux et paisibles.

CONFÉRENCE SUR LE SOMMEIL

Dans le cadre de la Coordination du 3ème âge, le 4 octobre, Mme JEMELIN, médecin, est notre invitée sur le thème du sommeil. Mme Jemelin nous retrace les cinq stades du sommeil de deux heures environ qui ont été observés sur des milliers d'étudiants américains et sur des chats d'origine variées! Ces études ont permis de décrire précisément le fonctionnement du cerveau à chaque stade du sommeil. Le sommeil paradoxal au stade cinq est primordial pour la récupération de nos forces psychiques. Il permet au bébé et à l'enfant d'amener à maturation ce qu'il a expérimenté dans la journée et à l'adulte de digérer ses émotions et de se reposer profondément. C'est alors que le cerveau fonctionne intensivement d'un façon désinhibée

et où tout est permis dans le rêve.

Mme JEMELIN a insisté sur les rythmes différents de sommeil et sur l'importance de respecter son ou sa partenaire qui a besoin de moins ou plus de sommeil. En général, les personnes âgées ont moins besoin de sommeil, surtout s'il y a eu une sieste.

Mme Jemelin a conquis l'assemblée par son humour et sa vivacité d'esprit et le débat animé n'a pas tardé à effacer dans nos esprits les quelques questions préoccupantes qui demeuraient à ce sujet.

Jocelyne Carasso

★

Le sommeil est caractérisé par l'existence de cycles d'environ 2 heures. Nous devons dormir autant de cycles de 2 heures qu'il le faut pour que l'organisme puisse «récupérer» (et «maturer» chez l'enfant).

(5 fois 2 heures: 10 heures de sommeil - 4 fois 2 heures: 8 heures de sommeil...) à noter que les cycles, en fait, peuvent durer entre 1h30 et 2 heures, selon les individus).

Chaque cycle de sommeil comporte des stades. Le fonctionnement du cerveau et de tout l'organisme diffèrent selon les stades.

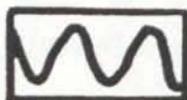
Chaque cycle comporte une période d'endormissement (ou période intermédiaire lorsqu'elle se situe entre 2 cycles) et une période de sommeil proprement dit.

La période de sommeil proprement dit se subdivise en 5 stades (ou phases) désignés par des chiffres romains.

★

STADE I

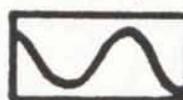
sommeil léger (lent)



Ondes delta
0,5-3 cycles/seconde

STADE II

sommeil moyen (lent)



Ondes delta
2 cycles/seconde

STADE III

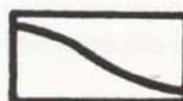
sommeil profond (lent)



Ondes delta
1 cycle/seconde

STADE IV

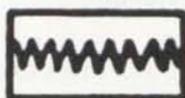
sommeil lourd (lent)



Ondes delta
0,5 cycle/seconde

STADE V

sommeil paradoxal (rapide, avec rêves)



paradoxal
9-10 cycles/seconde

(périodes d'environ 20 minutes)



VERNIER

FLEURI

Treizième édition du concours organisé par les Autorités communales en vue d'encourager l'embellissement floral de la commune, concours dont le succès — et c'est toujours encourageant — ne cesse de grandir.

Le jury, présidé par M. Jean-Marc BEFFA, du Service des parcs et promenades de notre commune, a, lors de ses deux passages, noté les concurrents, en tenant compte, comme chaque année, du choix des couleurs, de la qualité des plantes, de l'originalité et de l'entretien des plantations.

La proclamation des résultats et la remise des prix ont eu lieu, le mardi 27 novembre, à la buvette de la Salle communale de Vernier-Place. M. André CHILLIER, Conseiller administratif délégué, a remercié et félicité les concurrents pour leurs efforts et les a encouragés à continuer d'apporter leur précieuse collaboration à l'embellissement de notre commune et d'entraîner leurs amis et voisins dans cette action.

M. Marc-Henri BRELAZ, président du Conseil municipal, a procédé à la lecture du palmarès et à la remise des récompenses.

★ ★ ★

PALMARÈS 1990

(Points maximum 144)

CATÉGORIE FENÊTRES et BALCONS

CATÉGORIE ENTRÉES, VILLAS et TERRASSES

1 ^{er} prix	Mme Gisèle Borcard	Pl. du Lignon 32	124 pts
2 ^e	Mme Isabelle Ronchietto	Carqueron 6	120 pts
3 ^e	Mme Eleonora Tissot	Crozet 36	112 pts
4 ^e	Mme Isabelle Baribaud	Esplanade 14	110 pts
5 ^e	Mme Yolande Somogyi	Village 18d	109 pts
6 ^e	Mme Heidi Casazza	Peney 43	105 pts
7 ^e	Mme Georgette Boegle	Crozet 20	103 pts
8 ^e	Mme Danielle Gasser	Esplanade 20	102 pts
9 ^e	Mme Adèle Muller	Crozet 36	100 pts
10 ^e ex aequo	Mme Gilberte Zurkinden	Crozet 20	98 pts
10 ^e ex aequo	Mme Pascale Boutheon	Esplanade 18	98 pts
12 ^e	Mme Gertrude Freidig	Village 18e	89 pts
13 ^e ex aequo	Mme Janine Abel	Crozet 58	88 pts
13 ^e ex aequo	Mme Grossrieder	Oscar-Bider 14	84 pts
15 ^e	Mme Olga Prieto	Village 18b	84 pts
16 ^e	Mme Catherine Moos	Maisonneuve 9	83 pts
17 ^e	Mme Maria Ventre	Village 21	75 pts
18 ^e	Mme Christine Ruchat	Carqueron 5	74 pts
19 ^e	Mme Josefa Blanco	Mouille-Galand 2	33 pts

1 ^{er} ex aequo	Mme Arlette Cramatte	Village 68a	142 pts
1 ^{er} ex aequo	Mme Véronique Vuillaume	Vidollets 67	142 pts
1 ^{er} ex aequo	M. Elio Di Sanza	Greube 24	142 pts
4 ^e	M. André Fraga	Village 43	138 pts
5 ^e	M. Anh Hoang Nguyen	Vernier 190	130 pts
6 ^e	Mme Inès Roch	Crotte-au-Loup 3	127 pts
7 ^e	Mme A. Durieux-Grosjean	Sellières 7	114 pts
8 ^e	Mme Maguy Tuller	Vidollets 61	110 pts
9 ^e ex aequo	M. Bernard Buchet	Edmond-Vaucher 3	109 pts
9 ^e ex aequo	M. Walter Burri	Sellières 11b	109 pts
11 ^e	Mme Rita Gregori	Village 33	105 pts
12 ^e	Mme Annie Cornu	Sellières 61a	102 pts
13 ^e	M. Jean Kurt	Sellières 33	92 pts
14 ^e ex aequo	Mme Josefa Meuter	Grandchamp 4	91 pts
14 ^e ex aequo	Mme Emilienne Pictet	Village 37	91 pts
16 ^e	Mme Juliette Michot	Renard 32	88 pts
17 ^e	Mme Sigrist-Peyrot	Renard 36	86 pts
18 ^e	M. J.-Jacques Bielser	Sellières 57	79 pts



9^e Festival de

DANSE

contemporaine

Vernier 14-23 mars 1991

Salle des Fêtes du Lignon